



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 3265

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Lienemann attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les choix économiques du ministère des P et T en matière de transports postaux en Ile-de-France. Ainsi à la direction du matériel de transport des P et T et notamment au service des transports postaux, il n'y aurait plus de nomination d'effectifs titulaires ; de même les mutations comme les départs d'agents à la retraite au sein de ce service ne seraient plus remplacés. Par ailleurs, ce service ne bénéficie plus d'un renouvellement du parc poids lourds depuis plusieurs années. La mise en concurrence du service public avec le privé n'est sans doute guère opportune dans ce secteur où il semble que les prestataires de services respectent mal le cahier des charges spécifique aux missions des P et T, la réglementation en matière de droit du travail et la réglementation routière. Elle lui demande quelles perspectives il entrevoit à l'horizon 1993 pour les services postaux routiers.

Texte de la réponse

Reponse. - Suite au conflit récent qui a affecté la direction du matériel de transport (DMT) et qui avait pour origine la crainte de certains chauffeurs de voir ce service en régie être peu à peu privatisé, il a été clairement affirmé qu'il n'y aurait pas d'appel à la sous-traitance. De plus, le rattachement de la DMT à la direction des réseaux d'acheminement national et international à compter du 1er janvier 1989 qui aura lieu avec maintien de l'unité du service actuel doit être l'occasion d'un développement de la qualité des prestations fournies. C'est pourquoi, il a été demandé au directeur de la direction du réseau routier (ex DMT) de proposer rapidement un ensemble de propositions allant dans le sens d'une meilleure qualité de service, d'une plus grande fiabilité, d'une bonne productivité et d'un renforcement de la sécurité. Ces propositions élaborées par les services déconcentrés seront analysées par le directeur général de la poste et les moyens nécessaires seront mis en œuvre, notamment ceux du service du personnel et de la formation, pour atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés. Ainsi, les inquiétudes des personnels ayant été apaisées sur le devenir de leurs services, tous les responsables concernés travaillent maintenant pour que la poste en Ile-de-France dispose d'un service de transport de courrier performant et efficace.

Données clés

Auteur : [Mme Lienemann Marie-Noëlle](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3265

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2726